

6 mars 2007

Un 8 mars précaire

Françoise Milewski

Le 8 mars, journée internationale des femmes, est toujours l'occasion de parler des femmes : une fois par an, mais... une fois par an seulement. Cette année, en pleine campagne électorale, on peut parier que ce sera davantage le cas encore. Électorat oblige. En cette période, il est aussi de bon ton de se préoccuper des plus défavorisés. Les femmes en situation de précarité, de plus en plus nombreuses, sont l'objet de plus d' « attentions ».

Les femmes ont investi le marché du travail. Leur volonté d'indépendance financière, d'indépendance tout court, les a conduites, à partir des années 1960, à s'insérer dans les études et dans l'emploi, bien plus massivement qu'elles ne l'avaient fait auparavant. La croissance économique des Trente Glorieuses a facilité cette insertion, en même temps qu'elle en a résulté. De force d'appoint, les femmes sont devenues partie prenante de la population active. L'évolution des marchés du travail depuis les années 1980 et surtout 1990, marquée par la croissance molle qu'ont connue la plupart des économies européennes a modifié les modes d'insertion individuelle dans l'activité, et en tout premier lieu ceux des femmes ([Revue de l'OFCE, n° 90](#)). La montée du chômage a distendu les liens à l'emploi, rendu plus floues les frontières entre l'activité et l'inactivité, changé les caractéristiques des emplois. Le développement structurel de certaines activités, notamment tertiaires, a renforcé cette évolution de la nature des emplois.

La précarité résulte d'abord de situations d'instabilité et de discontinuité, imposées ou « choisies » sous contrainte : ce sont les ruptures de parcours qui créent la précarité ou son risque. Or les femmes sont majoritaires dans les contrats à durée déterminée, les dispositifs de la politique de l'emploi, etc. Ce n'est pas pour elles, à l'inverse des hommes, une voie d'accès à l'emploi stable. Mais la précarité résulte aussi de la stabilité dans le sous-emploi, en particulier par les temps partiels imposés et les emplois non qualifiés, où les femmes sont surreprésentées ([Lettre de l'OFCE n°263](#), rapport de mission).

Quand les caractéristiques des emplois occupés témoignent d'une relation instable au marché du travail ou stable dans le sous-emploi, les femmes peuvent basculer vers la précarité, tout particulièrement après une rupture conjugale, car se cumulent plusieurs facteurs défavorables. Elles peuvent même tomber dans la pauvreté, quand, sans emploi stable ou parce qu'elles occupent des emplois mal rémunérés, elles ont des charges de famille.

Ce sont donc les notions d'instabilité, de trajectoires professionnelles, de ruptures de parcours, de fragilité de l'insertion et de difficultés de réinsertion qui sont essentielles. Les femmes ont été les premières atteintes par la déstructuration du marché du travail et la mise en cause de la norme d'emploi, parce qu'elles sont fragiles dans l'emploi et que les inégalités dans et hors du marché du travail s'auto-entretiennent.

Vouloir combattre la précarité suppose de s'attaquer à ses racines. On ne peut pas vouloir assouplir le contrat de travail et développer la flexibilité du marché du travail d'une part, et d'autre part vouloir en même temps « améliorer la situation des plus fragiles », « sécuriser l'emploi », « apporter de nouvelles sécurités dans la carrière professionnelle » selon les termes de la conférence sur l'emploi et les revenus de décembre 2006. Pour combattre la précarité des femmes, il ne suffit pas non plus d'aménager les conséquences les plus néfastes des temps partiels contraints. C'est la cohérence des politiques publiques qui est en cause.